

REPUBLICQUE FRANCAISE	<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>DEPARTEMENT</b>	
<b>CHARENTE</b>	De la Commune de COMBIERS
	Séance du <b>24/05/2013</b>

<b>Date de la convocation</b> 17/05/2013  <b>Date d'affichage</b> 17/05/2013	L'an 2013, le <b>24 Mai</b> à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire
<b>Nombres de Conseillers</b>  En exercice : <input type="text" value="10"/> Présents : <input type="text" value="8"/> Votants : <input type="text" value="9"/> Absents : <input type="text"/> Exclus : <input type="text"/>	<b>Présents</b> : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melle DOUGLAS Katherine, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert  <b>Absent(s)</b> : M. BOURREAU Bernard  <b>Excusé(s) ayant donné procuration</b> : Melle TRALBOUX Brigitte à M. BONHOMME Rolland  M. FERRET Alain, a été élu(e) secrétaire  <b>OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 : INTERETS BANCAIRES</b>
<b>N°: 02 24052013</b>  <b>Vote A l'unanimité</b>  Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0	Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser la décision modificative suivante afin de solder les intérêts de juin 2012 à Octobre 2012, concernant la ligne de trésorerie que nous avons contracté :  - Chapitre 022 - 270.00€ - Chapitre 66 article 6615 +270.00€  Ouï son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la décision modificative ci-dessus.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  et publication ou notification du :	Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.  Pour copie conforme : En mairie, le 24/05/2013  Po/ Le Maire, Le 2 <sup>ème</sup> Adjoint Alain JOSEPH

REPUBLIQUE FRANCAISE	<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
DEPARTEMENT CHARENTE	De la Commune de COMBIERS Séance du <b>24/05/2013</b>

<b>Date de la convocation</b> 17/05/2013  <b>Date d'affichage</b> 17/05/2013	L'an 2013, le <b>24 Mai</b> à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire
<b>Nombres de Conseillers</b>  En exercice : <input type="text" value="10"/> Présents : <input type="text" value="8"/> Votants : <input type="text" value="9"/> Absents : <input type="text"/> Exclus : <input type="text"/>	<p><b>Présents</b> : M. BORDERON Raymond, Maire, Mme BERGER Yvette, Melle DOUGLAS Katherine, MM : ALLARY Francis, BONHOMME Rolland, FERRET Alain, JOSEPH Alain, JOSEPH Gilbert</p> <p><b>Absent(s)</b> : M. BOURREAU Bernard</p> <p><b>Excusé(s) ayant donné procuration</b> : Melle TRALBOUX Brigitte à M. BONHOMME Rolland</p> <p>M. FERRET Alain, a été élu(e) secrétaire</p> <p><b>OBJET</b> : <b>PARTICIPATION AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE 2013 A LA COMMUNE DE ROUGNAC</b></p>
<b>N°: 01 24052013</b>  <b>Vote A l'unanimité</b>  Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0	<p>Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la commune de ROUGNAC concernant la répartition des frais de fonctionnement de l'école primaire et maternelle pour 2013 entre la Communauté de Communes Seuil Charente Périgord, la Communauté de Communes d'Horte et Lavalette et la commune de COMBIERS.</p> <p>La participation de la commune de Combiers pour l'année 2013 est de 812.74 € pour 2 enfants.</p> <p>Ce montant n'étant pas prévu au budget, Monsieur le Maire propose de réaliser l'écriture suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chapitre 65 Compte 655406 + 900.00 €</li> <li>- Chapitre 65 Compte 655405 - 900.00 €</li> </ul> <p>Oui son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la participation au frais de fonctionnement de l'école primaire et maternelle 2013 à la commune de Rougnac et autorise Monsieur le Maire à réaliser l'écriture comptable ci-dessus.</p>
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  et publication ou notification du :	Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.  Pour copie conforme : En mairie, le 29/05/2013  Po/ Le Maire, Le 2 <sup>ème</sup> Adjoint Alain JOSEPH